

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN
GASPARD de HEU, Sr. de BUY
par M. Roger MAZAURIC, membre associé libre

Bien qu'aucune mention de de Heu ne soit faite parmi les noms des rues qui, à Metz-Queuleu, rappellent la période d'indépendance de METZ, cette famille y a joué, à cette époque, un rôle important.

En effet, à l'inverse de celle des Houngre, dont M. le Doyen Schneider a évoqué pour nous il y a quelques mois, le rôle important mais apolitique dans la cité, les de Heu se voulurent toujours participant au gouvernement de la ville, puisque chaque génération lui a fourni un ou plusieurs maîtres échevins; on n'en compte pas moins de douze entre 1300 et 1552.

Relevons également la grande amitié unissant, à l'époque dont nous parlons, les Houngre et les de Heu.

Seul l'hôtel de Heu, autrement dit Maison d'Ennery, rue de la Fontaine, rappelle à Metz le nom de cette lignée aristocratique du paraige du commun.

Cet hôtel que Nicolle III de Heu avait fait bâtir, dit d'Hannoncelles, vers 1480, l'avait été avec une telle magnificence, qu'il fut longtemps admiré comme le plus beau de la ville. Un incendie assez récent devrait avoir attiré un peu l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à mieux entretenir et mettre en valeur ce bâtiment intéressant.

Plusieurs documents retrouvés à Paris, soit à la Bibliothèque Nationale, soit aux Archives des Affaires étrangères, certains inédits ou peu connus, m'ont amené à entreprendre cette étude, qui veut simplement essayer de faire apparaître la véritable figure d'un patricien messin que la haine politique fit tragiquement périr à 41 ans et que ses contemporains chargèrent à tort de tous les péchés d'Israël, puisque, d'après la chronique rimée, «il fut le principal traître» qui vendit la ville libre au roi de France en 1552.

L'histoire des origines de cette famille patricienne a été amplement traitée tant par d'Hannoncelles, dans son Metz Ancien, que par V. Mirbach dans sa Généalogie de la Famille de Heu, aussi je n'en rappellerai que les points principaux pour aboutir à Gaspard de Heu.

Don Calmet, dans son histoire de «La maison du Chatelet» nous rapporte que Gilles de Heu, de Huy, au pays de Liège, dégoûté de sa patrie par

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PRATICIEN MESSIN

les divisions qui y régnaient alors, vint, en 1261, s'habituer à Metz avec ses deux fils Gilles et Robert. Il serait donc l'ancêtre de la souche patricienne messine puisque ce dernier fut le père de Thiebault, échevin et aman de Metz, qui acquit en 1324 la seigneurie d'Ennery et à partir duquel l'importance de la famille dans sa nouvelle patrie prit un développement rapide et considérable.

En effet, de ses deux mariages sont issus quatorze enfants. Les filles contractèrent alliance dans plusieurs familles importantes de Metz ou de Lorraine. Parmi les fils : Pierre, échevin de Metz, mourut en 1344, Roger, chevalier, fut tué à la bataille de Crécy en 1346, où son frère Guillaume (Willermain) fut fait prisonnier. Des deux autres frères, Jean devint chanoine et pricier de la Cathédrale à Metz, puis évêque de Toul, en 1363, et Colignon ou Nicolas, chevalier et échevin du palais.

La lignée se continue à travers Guillaume, Sr. d'Ennery, échevin du palais qui épouse Colette Lohier, sœur de la femme de son frère Roger. Mariant ses filles dans des familles patriciennes de Metz, comme les Baudouche et Renguillon, il laisse un fils Colignon ou Nicolas I^o de Heu, Sr. d'Ennery, qui prit part sous Charles VI à la bataille de Rosebecke dans les Flandres. Son faste et ses prodigalités faillirent compromettre l'essor de la famille. Ses terres étant criblées de dettes, il s'expatrie pendant trois ans laissant la gérance au Chanoine Thiery de Savrey et retrouve, à son retour, sa situation rétablie. Il meurt entre 1398 et 1402, laissant trois filles entrées par mariage dans les familles Roucel et Mortel, et un fils Colignon ou Nicolas II de Heu, Sr. d'Ennery, échevin et aman de Metz, qui contribue fortement à la renommée de la famille. Il avait dans sa jeunesse, beaucoup voyagé et visité les principales Cours d'Europe et est connu à Metz sous le nom de Grand aumônier à cause de sa charité et de ses largesses envers les pauvres. Mort en 1462 et enterré à St-Martin, il s'était marié deux fois, ayant épousé d'abord Jacqueline de Mirabel, fille de Jean et de Ide de Heu et ensuite Colette, fille de Jean Barrois dont il eut sept enfants dont quatre survécurent. Les trois filles s'allièrent dans les familles de Gournay, Baudouche et Louve, et le fils Jean, Sr. d'Ennery, époux de Jeannette Chevalat, fut maître échevin en 1458 et mourut en 1466, peu après son père. Il laissait un fils, âgé de 5 ans, Nicolas III, qui atteindra l'âge de 75 ans (mort le 8.6.1535) après s'être lui aussi marié deux fois, d'abord avec Catherine de Gournay, puis le 6 août 1498 avec Marguerite de Brandebourg, fille de Godefroy, seigneur de Clervaux et Catherine de Clemery.

La chronique raconte que deux mille personnes prirent part aux fêtes de ce mariage, l'épouse apportant à son mari des biens considérables, dont la seigneurie de Clervaux. C'est son hôtel qui existe toujours rue de la Fontaine; il était autrefois vis-à-vis de celui d'Antoine de Norroy, Sr. de Port

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

sur Seille. Seigneur d'Ennery, Montigny, Flevey et un grand nombre d'autres lieux, fait chevalier en 1498 il fut maître échevin de Metz en 1485. Il laissa à sa mort (1535) sept enfants vivants, dont la plupart embrassèrent la Réforme et dont quatre devaient devenir Maître échevin de Metz.

En effet, Nicolas IV, Sr. de Vry, époux de Anne de Failly, Maître échevin en 1528, mourut en 1547, ne laissant qu'une fille Elisabeth, épouse de Godefroy d'Elts, dont elle était veuve en 1568. Enterré à l'église des Célestins, la gravure de son tombeau existe à la Bibliothèque Nationale de Paris (1).

En forme de portique avec fronton peint sur lequel sont les armoiries (de gueule à bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable) rectifiant celles données par d'Hannoncelles, il était placé devant la porte de l'église, à l'extérieur, car est-il dit dans le cartouche «Nicolas de Heu était de la Religion». Il était conseiller et chambellan de Charles Quint.

Le second, Robert, Sr. de Malleroy, Gravelotte, etc... né le 22 mai 1497 à Metz, maître échevin successivement en 1533 puis 1541, avait épousé en 1532, à 35 ans, Philippine, fille unique de Michel de Chaverson, aman et échevin et de Gertrude de Gournay. Elle lui apporte les seigneuries de Montoy, Grimont, Puxe, Retonfey et Courcelles Chaussy. La chronique dit qu'au mariage participèrent «grosse noblesse tant de la cité que d'Allemagne et autres lieux et y fit-on grosse chère et y furent quantité de seigneurs et dames de grand lignage et plusieurs bourgeois et bourgeoises de la Cité» (2). Son frère Nicolas lui avait fait donner, dit Rahlenbeck, une éducation supérieure à celle que recevaient les gentilshommes de son temps. Dès 1533, rallié aux doctrines de la Réforme, il était engagé comme diplomate et correspondant de l'Electeur de Saxe (3). Une lettre de lui expose à son correspondant la situation à Metz et demande l'appui de la ligue de Samalkade pour ses compatriotes évangéliques (4). Il seconde énergiquement l'action de son frère Gaspard lorsque celui-ci, devenu à son tour maître échevin, en 1542, introduit et fait prêcher en ville le réformateur Guillaume FAREL.

(1) Bibliothèque Natinale - Section Estampes 3511.

(2) Huguenin - chronique Ville de Metz p. 838.

(3) A.D.M. 3186.

(4) Lettre aujourd'hui égarée.

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

Devenu veuf, il se remarie en 1545 à Bonne du Chatelet, veuve de Claude de Vienne, seigneur de Clervant, nièce du Cardinal de Lenoncourt, qui allait accéder à l'évêché de Metz. Catherine, fille unique du premier lit, devait épouser elle-même Claude Antoine de Vienne, fils de sa belle-mère. Ce dernier joua un rôle important dans l'affermissement du protestantisme à Metz, et devenu chambellan du roi de Navarre (le futur Henri IV) le servit fidèlement comme plénipotentiaire, chef de guerre ou homme de confiance, durant les guerres qui aboutirent à son accession au trône.

Tous les enfants du second mariage de Robert de Heu furent également protestants, les filles épousant des seigneurs huguenots de la suite de Henri IV, dont l'un, Bertrand de Souillac, marquis d'Azerac, époux de Marguerite de Heu, releva dans la suite, le nom de Heu.

Le troisième frère Jean II de Heu, seigneur de Blettange, époux de Marguerite Roucel (fille de Nicolas et Marguerite d'Espense) était officier au service de l'empereur à Thionville et joue un rôle assez réduit dans sa ville natale. Il était seigneur de Montigny, la seigneurie ayant été engagée aux de Heu par l'évêque Henri de Lorraine, et c'est dans son château que, en 1542, Farel est conduit par Gaspard de Heu, lorsque l'opposition de la majorité du Magistrat l'oblige à sortir de Metz. Il mourut avant 1561.

Le quatrième frère, Martin de Heu, seigneur de Crepy, fut maître échevin de Metz à trois reprises, 1539, 1545 et 1550. On sait peu de choses à son sujet. Il paraît s'être retiré à Ste-Marie-aux-Mines après 1560.

Ils avaient trois sœurs : Catherine épouse en 1520 de Jean de Haussonville, Sénéchal de Lorraine, puis de Robert de Trèves, écuyer; Gertrude mariée à Richard de Merode et probablement Madeleine, femme de Christophe Dorfault.

Nous arrivons maintenant à Gaspard le dernier fils de Nicolas III de Heu et Marguerite de Brandebourg. Il doit être né vers 1517, car dans la Politische Correspondenz, le 21 octobre 1542, les Treize de Strasbourg qui avaient eu l'occasion de le rencontrer, le dépeignent comme «un jeune homme, droit, une âme chevaleresque, courageux jusqu'à la témérité, sérieusement pieux, comprenant et partageant les aspirations religieuses du peuple» (8).

(8) Politische Korrespondenz Strasbourg - 331.

L'épithète de jeune homme peut indiquer quelqu'un de 22 à 25 ans, ce qui le fait naître entre 1517 et 1520. Il était écuyer, Seigneur de Buy, nom sous lequel il est souvent désigné, Flévy, Grimont, et avait son hôtel sur le Quai des Moulins. Après sa mort, les autorités l'achetèrent pour le réunir à la Commanderie de St-Antoine, à laquelle il était contigu, pour y loger l'abbaye de St-Pierre dont les bâtiments avaient été compris dans la Citadelle.

A Metz, les doctrines de la Réforme s'étaient introduites bien avant 1525 et y avaient trouvé un terrain propice, ainsi que l'atteste le succès des prédications de Jean Chatelain en 1524 et la révolte qui suivit son supplice à Vic. Cependant un pas décisif pour leur établissement est réalisé par l'adhésion des deux familles patriciennes importantes, les d'Esch et les de Heu.

Nicolas d'Esch qui avait été maître échevin de Metz à deux reprises en 1506 et 1509, «homme courtois, débonnaire, gracieux», ami de la justice, «fort dévotieux et fort aimé du peuple» dit la chronique, s'était éloigné de sa patrie pour s'établir à Montbéliard, suite à un différend avec son beau-frère François de Gournay, duquel il n'avait pu obtenir justice devant les Treize. C'est là qu'il entend les prédications de Guillaume Farel et est gagné à sa doctrine dès 1524. Dans une lettre, du 16.10.1526, Farel, à qui il avait demandé une Bible en langue vulgaire, lui écrit : «la doctrine que je prêche n'est point de Luther ni d'autre homme qui soit ou qui ont été auparavant, mais c'est l'Evangile du Salut et la Parole du Dieu Vivant». Ce même Farel avait d'ailleurs, dès 1525, écrit, dans sa «Briefve déclaration d'aulcuns biens fort nécessaires à chacun Chrestien», le premier catéchisme inspiré par la Réforme, (celui de Luther est de 1529). Sa lettre à Nicolas d'Esch du 31.7.1525 montre que Philippe d'Esch et Renaud son neveu étaient également évangéliques.

Revenu dans sa ville natale en 1525, Nicolas d'Esch y prend contact avec le biblien Jean Leclerc, réfugié de Meaux, dîne avec lui et s'entretient de l'Evangile. Il lui raconte qu'étant à Montbéliard il avait ouï prêcher un docteur appelé M. Guillaume Farel, qu'il le ferait venir à Metz et si possible prêcher. (Confession de Jean Leclerc lue publiquement) L'adhésion de la famille d'Heu à la doctrine évangélique est quelque peu postérieure et date probablement de la période qui suivit le supplice de Jean Leclerc et durant laquelle, dit Begin, «la réforme marchait à Metz à pas de géant».

Il est remarquable d'ailleurs que ces deux familles patriciennes, favorables aux idées nouvelles, aient fourni la plupart des maîtres échevins de cette époque : 1526 Renaud d'Esch, l'année suivante, Philippe d'Esch, son père; en 1528, Nicolas IV de Heu, en 1529 à nouveau Renaud d'Esch, tous plus ou moins favorables à ceux que l'on appelait les «Luthériens». La pla-

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

que commandée en 1531 à l'orfèvre Mariatte par Philippe d'Esch, préposé aux travaux de fortification et placée par lui sous une arche du pont de la porte des Allemands, relate la lutte de Luther pour la doctrine évangélique; elle est caractéristique de l'atmosphère qui devait régner à Metz à cette époque. Robert de Heu est maître échevin en 1533 puis à nouveau en 1541, son frère Martin l'étant dans l'intervalle en 1539.

En 1542, l'arrivée de Gaspard de Heu à la magistrature suprême change le climat régnant alors dans la communauté évangélique de Metz, vivant dans une semi-clandestinité. Elle cristallise son aspiration à une vie au grand jour, que les suppliques successives adressées au magistrat manifestent. Guillaume Farel, qui gardait toujours le grand désir de venir prêcher à Metz, son passage en 1525 n'ayant été qu'un épisode, «me feroy une souris, écrivait-il, pour entrer en ce lieu», averti de ce changement, part immédiatement et devance ainsi à Metz le pasteur Jacques Lecoq de Morges. A son arrivée durant la deuxième quinzaine d'août, le maître échevin l'introduit dans la cité et le loge chez le marchand Gaspar Gamaut, tout en faisant partir une députation à Strasbourg afin que la ville intervienne pour que les Messins soient mis sous la protection de la ligue de Smalcade.

Le 3 septembre, Farel prêche au cimetière des Jacobins dans une chaire sculptée à l'extérieur, malgré l'opposition des moines, des sergents envoyés par les Treize, et d'une sonnerie de cloches. Une lettre du 7 septembre 1542 adressée par les Evangéliques de Metz au Magistrat de Strasbourg rend compte de cette journée : «Par la grâce de Dieu, nous avons eu dimanche dernier une prédication moult douce et amyable par ledit Farel, et en grosse paix pour un commencement, et le lundy suivant le peuple s'assemble en très grand nombre, hommes et femmes, tellement que la chose était d'une très grande compassion de voir un tel désir tant ardent... si n'y eussions pas travaillé pour les apaiser avec M. le maître échevin, les choses fussent allé ne scavons comment» (11). Dans une lettre à Calvin, du 6 octobre 1542, Martin Bucer, le réformateur de Strasbourg, écrivait sur le même sujet : «Multus illic populus Christum admodum sitit. Consul cum fratre Roberto Fortissime agit...» (12).

(9) Correspondances des Réformateurs. Lettre de Farel à N. d'Esch. 15.10.1526.

(10) B.H.P.F. 1876.450.

(11) B.H.P.F. Ms 765 I - copie collationnée sur original par Bernigger secrétaire de la ville de Strasbourg.

(12) Martin Bucer à Jean Calvin 6.10.1542 - Hermingard N° 1164 - Calvin opera XI 449.

Les événements qui marquèrent le deuxième séjour de Farel à Metz, ont été plusieurs fois racontés, nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement l'initiative de Gaspard de Heu qui, devant l'opposition de la majorité des Treize, conduit Farel au château de son frère Jean à Montigny et l'y fait prêcher pour les Messins les 3 et 4 octobre. Androuyn Roucel ayant fait fermer les portes de la ville oblige les bourgeois et le maître échevin à coucher hors de celle-ci. L'altercation qui s'ensuit entre ces deux patriciens révèle bien le climat régnant alors à Metz. Androuyn Roucel ayant déclaré à Gaspard de Heu, qui lui demandait d'ouvrir, que les portes de la ville étaient à l'évêque (alors cardinal de Lorraine), son interlocuteur lui rétorque qu'elles étaient à l'Empire. D'ailleurs l'opposition continuelle de ces deux hommes qui, durant les années précédant l'occupation française, se heurtèrent violemment, chacun d'eux agissant en chef d'une faction religieuse, semble bien avoir eu également un motif personnel. Paul Ferry, dans ses Observations séculaires, fait remonter cette animosité à l'année 1512 qui vit le mariage d'Androuyn Roucet et de Perette fille de Pierre Baudoche. La chronique raconte en effet que la nuit de ses noces Perette s'enfuit du domicile conjugal et se réfugia chez Nicolas III de Heu (le père de Gaspard), en son hôtel rue de la Fontaine. Elle poursuivit ensuite en Cour de Rome l'annulation de son mariage, faisant agir toute sa parenté. L'annulation ayant été prononcée en 1515 malgré les efforts du mari, la haine, née de l'humiliation subie, vouée à Nicolas de Heu, durait encore en 1542 et s'était reportée sur Gaspard. Un conflit d'intérêt opposait également les familles de Heu de Gournay, créant une nouvelle cause de division au sein du magistrat messin.

Le manuscrit N° 6 de la Bibliothèque de Nancy résume les faits comme suit : «En 1542 ayant été créé maître échevin le Sgr Gaspard de Heu, Seigneur de Buy, homme de haute et ancienne maison et qui avait connaissance de la vérité, ceux de la Religion firent venir de Neufchatel en Suisse, Guillaume Farel, lequel ayant commencé de prêcher au cimetière des Jacobins, ébranla tellement la ville, que ceux de la religion romaine délibérèrent de faire tous leurs efforts au contraire».

Farel ayant été conduit à Gorze, occupée alors par une troupe armée du Comte de Furstenberg, Gaspard de Heu se rend à Strasbourg, puis à Schweinfurt à une réunion de la Ligue de Smalkade. S'absentant ainsi de la cité il donnait prise à ses adversaires qui le déposèrent de sa charge sans toutefois lui donner un remplaçant. Sa lettre au magistrat de Strasbourg porte : «mir in meinen Amt Griffen, meines gepuerenden Gwalt, weder Recht und Gewohnheit entzetz» (13), confirme ce qui est dit dans la chronique en vers de 1542 : «est mis du tout hors de paraige».

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

Il semble bien qu'il n'a été de retour à Metz qu'au début de l'an 1543, peu avant le coup de main organisé par le duc de Guise sur Gorze afin d'en chasser les soldats de Furstenberg et s'emparer de Farel, qui réussit néanmoins à gagner Strasbourg.

Dans sa lettre au réformateur, «du mardi ensuivant de Misericordia 1543» du 25 mars, il écrit : «Messire Maître Guillaume. Je fus etez bien aize de ce que j'ai entendue que vous vous portez bien et qu'aucune oultrage ne vous avait estez fait aux lieux de Gorze. Je vous assure que je suis bien aultant vze amis, que si les gens de (Sr Conte) eust encore tenus, alors que j'étais de retours de Strasbourg ou que j'avais aller cerchier aide et secours, (étant résolu) d'y exposer corps et bien...

Combien que journellement suy en grand hasart de ma personne, même vous pouvez bien attendre les Français sont en délibération de me venir aujourd'huy bruler tous mon bien et de tous mes pauvres subject. Quant à mes biens je vous assure que je en aie bien peu de soucy, mais si on me tient ce que on mat promis vous orez nouvelle, avec l'aide de Dieu, que Jaspard de Heu n'est point encore mors» (14).

Néanmoins dans l'intervalle la menace constituée par les troupes de Furstenberg avait contraint les Treize messins à une plus grande souplesse sur le plan religieux. Le 16 mars 1543 les pourparlers engagés aboutissent à un accord par lequel il est décidé :

1° que les citoyens de Metz et nommément les ecclésiastiques feraient réparation d'honneur au comte de Furstenberg.

2° Il y aurait à Metz un prédicant qui en toute liberté prêcherait l'Evangile. Après des jours de discussion on se mit d'accord sur le choix de Watrin Dubois.

3° La chapelle de St-Nicolas (qui n'était pas une paroisse) est donnée aux Evangéliques.

Ce succès qui clôt l'échevinat de Gaspard de Heu, puisque Richard de Raigecourt lui succède le 21 mars, est dû en grande partie à l'action de son frère Robert qui, très lié avec Furstenberg, sut manœuvrer adroitement. Le 5 juin, les protestants messins écrivent à Farel qu'un coup de main avait été préparé par les Français sur le château de Buy, mais on en avait eu vent et l'entreprise avait échoué. Cette intervention des Lorrains fut d'ailleurs désavouée par François Ier qui en rejeta la responsabilité sur le duc de Guise et son frère le Cardinal de Lorraine.

(13) Winckelmann III 359.

(14) Hermingard N° 1220 - Gaspard de Heu à Farel.

Cependant la trêve religieuse installée à Metz à la suite de la Conférence de Pont-à-Mousson avait été de courte durée. En octobre 1543, Michel de Gournay et Claude Baudoche s'étaient rendus à Coblenche auprès de l'Empereur pour l'entretenir de la situation à Metz; celui-ci les invite à la rigueur et leur promet son soutien. Son Conseiller Charles Boisot, envoyé à Metz, fait expulser Watrin Dubois et lui-même vient en juin 1545 confirmer la politique de proscription du protestantisme.

Strasbourg est, à cette époque, avec Genève, le refuge et rendez-vous de tous les évangéliques, tracassés ou persécutés en leur pays. Antoine de Louvain, Seigneur de Rognac, en Tardenois, évangélique de la première heure qui avait dû quitter Paris, en 1534, après «l'affaire des placards» et la répression qui s'en était suivie, s'était fixé dans cette ville. C'est là que Gaspard de Heu, durant son séjour dans la ville libre d'Alsace, lie connaissance avec lui et même entre dans sa famille. D'après les notes de Paul Ferry, relevées sur un registre du Présidial de Metz, il épouse, le 23 juin 1545, Jeanne, une de ses deux filles, le traité de mariage étant passé devant les notaires royaux de Rognac mais le mariage ayant eu lieu à Lausanne (15).

Gaspard revient à Metz après son mariage, son frère Martin étant maître échevin cette même année, et cette dignité lui étant confiée à lui-même à nouveau en 1548.

Bien que clandestine, l'Eglise réformée de Metz est néanmoins encore vivante car, en 1550, une requête est adressée au Magistrat pour demander la liberté du culte, par les principaux d'entre eux qui s'intitulent «la plus grande partie des bourgeois et habitants de cette Cité» (16). Il ressort d'ailleurs de plusieurs lettres analysées par Paul Ferry, qu'en 1551 ils avaient à Metz un prédicateur augustin, qu'ils considéraient comme l'un des leurs.

Position inconfortable que celle de la ville libre de Metz lorsque la rivalité du roi de France et de l'Empereur Charles Quint prit, en 1552, le caractère d'une lutte aiguë, conduisant à la guerre. Il lui devenait de plus en plus difficile de se réclamer d'une neutralité qu'elle n'avait plus la force de faire respecter. La crise de 1552 devait amener le dénouement.

A l'intérieur la division et le soupçon régnaient au sein du patriciat messin. L'opposition créée par le ressentiment ou l'intérêt entre certaines familles des paraiges s'était doublée d'un conflit religieux entre les Roucel

(15) B.H.P.F. Ms 765² et 766.

(16) B.M. Metz 857 fo 484.

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

et de Gournay, chefs de file avec les Baudoche de la religion établie et les de Heu, tenants des idées nouvelles.

La communauté de langue des Messins avec la France avait créé depuis longtemps une attraction sentimentale, des chevaliers messins dont Roger de Heu tombèrent à la bataille de Crécy. Dans tout le cours de l'histoire de Metz, ville libre, le seul acte d'hostilité commis par la France, en 1444, le fut pour soutenir les prétentions des princes lorrains, qui furent toujours, eux, les ennemis héréditaires. En 1543, lorsque François Ier entre en lutte ouverte avec l'empereur Charles Quint, il tient à rassurer les Messins en les assurant qu'il respecterait leur neutralité, leur territoire et leurs biens et les appelle ses alliés (*confederatos nostros*) et l'année suivante, dans une lettre au roi, le magistrat de la ville se dit «ses très humbles et gracieux serviteurs alliés et confédérés comme cité d'Empire» (17).

Ceci explique que lorsque l'opposition du roi et de l'empereur tourna à la lutte ouverte, le magistrat, fort du passé, ne s'inquiète pas outre mesure pour l'avenir, se contentant de réclamer des lettres de neutralité aux deux belligérants. Le Cardinal de Lenoncourt remplaçant le Cardinal de Lorraine à la tête de l'évêché de Metz fut accueilli plutôt avec sympathie par les deux factions rivales.

Les de Heu, ne pouvaient espérer de Henri II, dont la politique sanguinaire de répression du protestantisme était alors à son apogée, aucune amélioration du sort de leurs coreligionnaires messins. Par contre, dans Metz, ville libre de l'Empire, il était fort imaginable que l'évêque, leur parent et allié, restauré, grâce à leur appui, dans ses anciennes prérogatives, leur accorde un statut permettant le libre exercice de leur religion comme cela se faisait ailleurs. Paul Ferry que cette partie liée des de Heu, protestants avec le nouvel évêque avait intrigué, s'en était enquis auprès de Madame de Clervant (Catherine de Heu) qui avait été mariée ainsi que son père, par le Cardinal de Lenoncourt, quoique tous deux notoirement protestants.

Il écrit, dans ses observations séculaires, qu'elle avait répondu que le Cardinal de Lenoncourt avait «de très bons sentiments» (18) envers les protestants. Ceci est également confirmé par le fait que les deux messins ordinaires de l'évêché avec le magistrat messin Gaspard de Heu et Joachim Houdebrand étaient des protestants engagés. Gaspard de Heu qui, toute sa vie, milita ardemment pour sa croyance religieuse, devait avoir obtenu du Cardinal un engagement tacite à ce sujet.

(17) B. Nationale - Nouvelles acquisitions Franc. 6725 fo 103.

(18) P. Ferry - Observations séculaires T II 1551.

Les deux partis voyaient en outre dans ce nouvel évêque, une atténuation de la menace lorraine sur la cité, aussi voit-on celui-ci autorisé à faire une entrée solennelle, ce qui ne s'était pas vu depuis 1484 et, le palais épiscopal étant inhabitable, aller loger à l'hôtel de Heu, en donnant ordres pour la restauration de la Cour l'Evêque.

Lorsque la menace de l'armée de Henri II se précise, les deux partis rivaux dans le magistrat interviennent simultanément auprès de la Régente à Bruxelles afin de solliciter l'appui éventuel des troupes impériales en cas de danger pressant, mais mis au pied du mur, aucun d'eux ne veut de garnison dans la ville. Obnubilés par cette neutralité qu'ils poursuivent et dont ils se réclament, ils craignent que le roi ne considère l'entrée de ces soldats comme un acte d'hostilité et ne le leur fasse payer; peut-être la question financière de leur entretien se posait-elle aussi à eux. Pour chacun d'eux la sauvegarde de la liberté de la ville dans l'Empire était le but recherché, bien que leurs démarches séparées inspirât la méfiance à leurs interlocuteurs : «Je crains, écrit Mansfeld à la reine, qu'ils ne se veuillent excuser l'un après l'autre s'il advenait autrement que bien, que ce ne serait pas leur faute».

La solution parut un instant trouvée lorsque Lenoncourt, par l'entremise de Gaspard de Heu, offrit de payer une partie des frais à engager pour la levée de 800 piétons par la Cité. Elle échoua lorsqu'il formula l'exigence que ces troupes prêtassent serment à lui-même en même temps qu'au magistrat. Celui-ci refusant. Cette offre montre bien que, ainsi que le déclare Gaspard de Heu, dans un de ses mémoires : Lenoncourt ne désirait pas l'occupation de Metz par le roi car les tendances centralisatrices du pouvoir royal étaient trop connues pour qu'il puisse croire pouvoir réaliser ses projets dans une ville sous la suzeraineté française, ce que la suite des événements confirma.

Au fond aucun des trois intéressés n'avait intérêt et ne désirait l'occupation française, celle-ci fut le résultat de leur méfiance réciproque : Magistrats envers Lenoncourt, de Heu envers le Magistrat.

Aussi dès que le Magistrat messin eût reçu du roi Henri II les lettres de sauvegarde datées de Joinville le 29 mars, qui ont dû lui parvenir le 30 il envoia à Mansfeld trois députés, François Baudoche, Nicolas de Gournay et François Carchien pour lui exposer qu'ayant obtenu du roi des lettres de neutralité il ne pouvait recevoir dans ses murs des soldats impériaux sans encourir l'hostilité du roi et «se mettre en grand danger».

Dès lors le destin de la ville était scellé. Gaspard de Heu fut le dernier à tenter une manœuvre pour infléchir le cours des événements par sa

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

démarche auprès du Gouverneur de Luxembourg, une dizaine de jours avant la date fatidique, pour demander son aide. Celui-ci lui ayant rétorqué qu'il avait offert garnison plusieurs fois et qu'elle avait toujours été refusée, il lui répond qu'il «nous faut aider malgré nous, qu'il était nécessaire de les envoyer et qu'il se portait fort de les faire entrer (les soldats) par le moyen du peuple». Ceci est confirmé par un rapport de Tassigny, relatant une démarche faite auprès de lui par Robert de Heu disant «qu'il était nécessaire que la Reyne envoya gens de guerre dans la ville pour la défendre contre le Roy de France et que si les Gouverneurs de la Ville (avec lesquels il n'avait bonne intelligence) estoient refusants, luy et ses frères avec quelques bons bourgeois pourraient toujours avoir une porte pour les faire entrer». Ces deux interventions furent probablement conjuguées par les deux frères comme ultime tentative pour sauver la ville libre. Tassigny dit dans son rapport qu'il se rendit le lendemain à Metz (il est probable que c'est plus tardivement et qu'il veut montrer son zèle, car autrement Robert de Heu ne pourrait pas se contredire d'un jour à l'autre). Ayant eu une entrevue avec le Magistrat il lui propose de recevoir une garnison, mais les membres de celui-ci la refusèrent, «se confiant dans la parole du roi». Ayant alors rencontré les deux frères de Heu, il demande à Robert, «s'il est encore ferme en sa délibération de tenir une porte ouverte pour faire entrer les gens de l'empereur» Robert répond que «les Français étaient si proches de la ville qu'il n'y avait moyen d'empêcher ou refuser l'entrée» (19). Il semble donc que cette conversation se place quelques jours seulement avant le 10 avril 1552, jour où Montmorency avec l'avant-garde de l'armée française se présenta aux portes de Metz.

Il apparaît donc bien, ainsi que l'a montré Gaston Zeller, que Metz fut occupée des Français parce qu'il n'y avait pas moyen de défendre la ville, faute de garnison. La dramatique dernière séance du Conseil des Magistrats est évoquée par Gaspard de Heu dans un précieux mémoire (Zeller dixit) écrit de sa main, conservé aux archives des affaires étrangères à Paris.

Le Connétable de Montmorency, arrivé devant la ville ayant envoyé son héraut demander l'ouverture des portes, le conseil, agrandi à tous les patriciens de la ville, l'ayant entendu lui demande de se retirer, puis chacun dit son opinion. La mienne dit-il fut «Que je voyais la punition de Dieu tomber sur nous et que je leur avais bien prédit tous ce qu'ils voient et verraient encore à l'avenir mieulx, et que nous étions tombé en deux extrémités telle qu'il y fallait hazarder la vie ou l'honneur et que quant à moy

(19) G. Zeller : La Réunion de Metz à la France T I pièces justificatives p. 482 N° 2.

j'estoy d'avis de plutôt hasarder la vie pour garder la liberté de la ville que de si longtemps nos prédécesseurs nous avaient acquis... et partant s'il y avait deux d'opinion de deffendre la ville, que je seroy le troisième... mais je ne vis que entre nous tous que ung grand estonnement et chacun disait qu'il n'était possible de la défendre» (20).

Ce que voyant dit-il dans un autre mémoire inédit (existant aux mêmes archives et que nous donnons ci-après), «s'il n'y eut que moy qui me montra à la porte pour laisser entrer les Français dans la ville je l'ay fait en bonne intention, autrement la ville eust été pillé saccagé». «Puisque la chose estait venue si avant et qu'il n'y avoit moien de résister, valoit mieux faire bon semblant et les recevoir joyeusement que démontrer avoir regret de leur venue, et ainsy luy salist au devant des Piemontois...»

Le magistrat en place, Jacques de Gournay était alors maître échevin, resta en exercice, et le roi Henri II fut logé chez Androuyn Roucel au Champ à Seille pendant les quelques jours de son séjour à Metz.

Ce n'est qu'à la mi-carême 1553 que le Cardinal de Lenoncourt, revenu à Metz et ayant réuni ceux des paraiges leur remontrant leur petit nombre vu la quantité de sièges à pourvoir dans le Magistrat, leur propose d'admettre avec eux des bourgeois. Sur leur réponse négative il fait assembler les paroisses et choisit parmi les noms qui lui sont proposés les nouveaux XIII, pris tous hors des paraiges, Jean Sottain l'aman étant maître échevin. La république patricienne messine avait vécu.

Gaspard de Heu paraît être demeuré à Metz après l'occupation française. En effet, lorsque la menace de l'armée impériale se précise et que François de Lorraine, duc de Guise, arrive en août pour défendre la ville, c'est à lui qu'il fait appel pour l'envoyer le 15 septembre auprès du Margrave de Brandebourg qui, ayant pris Trèves, pousse jusqu'à Machern, sur la Moselle, puis à Rurange, afin de connaître ses intentions. Gaspard participe ensuite aux négociations se poursuivant durant un mois, le margrave offrant de mettre son armée (8000 hommes et 1200 cavaliers) au service de la France, mais moyennant de telles prétentions financières que la rupture survient le 12 octobre. Le Margrave qui avait confié son artillerie au duc de Guise la retire de Metz et Gaspard de Heu est chargé de lui servir de guide pour traverser la Lorraine et retourner en Allemagne. Cette valse hésitation se termine le 12 novembre alors que le marquis, ayant fait sa réconciliation avec l'Empereur Charles Quint, revient devant Metz avec ses troupes, ce qui permet d'achever l'investissement de la ville. Gaspard de Heu profite de l'occasion pour demander son congé au duc de Guise, qui

(20) Ibid p. 483.

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

doit le lui accorder facilement car il était en train de faire évacuer Metz de toutes les bouches inutiles en prévision du siège qui se précisait. De là notre homme se rend à Reims trouver le Roi Henri II, qui l'aurait invité à retourner à Metz où il lui ferait avoir un état, mais il lui remontre qu'il ne veut pas se mêler de la guerre car s'il le faisait, ses biens dans la région messine qui étaient encore intacts seraient pillés par la partie adverse et il obtient de pouvoir se retirer en Lorraine. De Reims, Gaspard de Heu gagne Paris où il veut essayer de récupérer et vendre quelques biens lui venant de sa femme. En effet, la favorite Diane de Poitiers s'était fait attribuer les biens du Sr. de Rognac, père de sa femme et l'avait fait saisir et exécuter comme hérétique afin de mieux assurer sa possession. Il doit, dans ces conditions avoir quelque peine à lui en arracher quelques bribes. Il amorce cependant la vente de ses terres de France au duc de Nemours. Lorsqu'il revient à Metz courant janvier 1553, Charles Quint avait abandonné le siège depuis moins d'un mois, ayant passé la nuit de la St-Sylvestre à Ennery d'où il partit le lendemain, ne laissant à ses hôtes que des ruines fumantes. Le manuscrit Goethal 1327 de la Bibliothèque royale de Bruxelles dit que les soldats espagnols de l'escorte de l'empereur mirent volontairement le feu au château d'Ennery, dont il ne resta debout que le donjon et 4 tours. Néanmoins, Marguerite de Brandebourg, veuve de Nicolas III de Heu, paraît avoir continué à y habiter ayant probablement fait plus ou moins réparer les dégâts, car Gaspard qui habitait ordinairement à Metz semble dès son retour dans la région s'y rendre fréquemment. C'est lors d'une de ces visites que, rencontré au départ d'Ennery par une patrouille impériale, il est arrêté, emmené à Thionville puis envoyé à l'empereur Charles Quint à Bruxelles par le Gouverneur de Luxembourg. Il ne participe donc pas aux démêlés fin janvier 1553 entre le Cardinal de Lenoncourt, essayant de restaurer le pouvoir épiscopal à Metz, et les paraiges messins, au sujet de la formation de la nouvelle justice, car il était déjà à cette époque enfermé au château de Viltworde, prison d'état. On sait que les patriciens messins ayant refusé de se trouver mêlés aux bourgeois pour le gouvernement de la ville, Lenoncourt, passant outre à cette opposition, fait assembler les paroisses pour nommer ceux parmi lesquels il choisira les nouveaux Treize. Ce qui fut fait pour la fête de Pâques 1553 (4 avril) où une nouvelle justice composée uniquement de bourgeois messins est créée comprenant :

Pierron de la Maxe l'écrivain (70 ans) paroisse St-Martin,

Collignon Malgras hoste de la Tête d'Or, 66 ans, paroisse St-Jacques

Jean Hutin l'écrivain, 58 ans, mort le 11 avril, remplacé par Pierron Coppat,

Jean le Braconnier l'aîné, 55 ans, paroisse Ste-Gergonne, changeur des XIII,

GASPARD DE HEU, Sr. DE BUY

Wircat Burtin grainetier, 55 ans, paroisse Ste-Ségoène,
Humbert le Raile, le marchand, 58 ans, paroisse St-Victor,
Nicolas Vichery l'écrivain, 50 ans, paroisse St-Vy,
Jean Guillaume le marchand, 44 ans, paroisse St-Victor,
Mangin le Bachellé l'orfèvre, 44 ans, paroisse St-Vy
Michel Praillon, l'orfèvre, 36 ans, paroisse St-Jacques,
M. Louys Lalleman, homme docte et savant, 36 ans, paroisse Ste-Croix,
Estienne Martin, le marchand, 36 ans, paroisse St-Jacques,
Jacomin Remyan, l'écrivain, 34 ans, paroisse St-Vy.

Ils prêtent serment le 4 avril à la chapelle St-Gall, et le lendemain le Cardinal fait défense à Androuyn Roucel et André Travault, seuls représentants du patriciat messin à Metz de plus se mêler du gouvernement de la ville, Jean Sottain, aman, étant nommé maître échevin.

Profitant de la faiblesse du magistrat, qui était à sa dévotion, le Cardinal de Lenoncourt fit à Metz de nombreux actes de souveraineté (enlèvement des archives de la ville, rachat à la ville du droit de battre monnaie sans en rien payer, etc...) mais il ne tarde pas à se rendre compte que sa tentative d'établir un pouvoir épiscopal indépendant est incompatible avec la souveraineté française et dès 1553 il tente de monnayer avec le pouvoir royal les droits régaliens, qu'il pensait y avoir acquis, et doit dès 1555, se démettre.

Pendant ce temps dans sa prison de Vilworde, Gaspard de Heu attendait qu'on voulût s'occuper de lui. Ce n'est que le 6 février que la reine Marie, sœur de Charles Quint, lui envoie un instructeur, Corneille Sceppeus, pour entendre ses explications sur son attitude lors de l'occupation de Metz par les Français. Celui-ci intitule son rapport, «Recueil en brief des longs propos que Gaspard de Heu a tenu à moy Corneille Sceppeus». Le prisonnier lui expose longuement les motifs de son attitude avant et durant l'occupation française de Metz et ses projets pour, en unissant les protestants français et les princes luthériens allemands, faire échec à la politique de Henri II et arracher le pouvoir à la maison de Guise et peut-être rétablir Metz ville libre. Mais ce n'est pas une oreille bienveillante qu'il rencontre. Si Sceppeus écoute et note avec scepticisme les explications au sujet du passé, c'est par contre presque avec horreur qu'il l'entend lui exposer ses vues d'avenir. Il se croit vraiment en face d'un dangereux révolutionnaire. Non seulement il résume ce qu'il devait rapporter mais il ajoute «c'est tout ce que j'ai pu comprendre et retenir des longues devises que le prisonnier me tint. Votre majesté pourra juger par mon recueil l'intention dudit de Heu, tendant à la ruine générale de la foi chrétienne es parties d'Europe

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

encore catholiques et à la confusion de toute hauteur et destruction totale des monarchies». (Arch. gén. de Belgique).

D'ailleurs conscient du peu de sympathie de son interlocuteur, Gaspard de Heu, rédigea deux mémoires pour joindre à son rapport. L'un racontant amplement sa conduite durant la période précédant et suivant l'occupation de Metz par Henri II a été intégralement donné en annexe par G. Zeller dans le premier tome de son ouvrage sur le Rattachement de Metz à la France, l'autre, inédit et existant aux archives des Affaires Etrangères à Paris, répond à des questions précises et nous le donnons ci-après.

«Déclaration de la charge et soupçon que l'on a eu de moy et come je me suis purgé pour le monstre au Cardinal de Lenoncourt.

1° que j'avais été à Strasbourg servir d'espion sous (pretexte) pourchasser une neutralité.

sur le premier article tant sans fault que j'ay voulu servir d'espion aux français, car au contraire je ne m'ay osé (rendre) en France pour ce que, du commencement des guerres, le Roy avait expressément ordonné de me faire deslogier de France et depuis avait commandé de me appréhendé, ce que j'ay prouvé par le cappitaine La Grille qui en avait la Commission.

2° le deuxième que Monseigneur le Cardinal et nous aultres de Heu savions bien il y a longtemps, l'entreprise du Roy à Metz et que nous avon intelligence avec le Roy à la menné.

R. Je me suis excusé pour les offres que ledit seigneur Cardinal avait fait (par le moien de nos aultres de Heu), à la garde de ladite ville et que, voyant ledit seigneur reffeu à ces dites offres ce retira plus un mois devant hors de la dicte ville. En nous disant qu'il se retirait affin si la ville venoit à tomber entre les mains du Roy ou de l'empereur, qu'il n'en fut chargé.

3° la troisième que ns aultres de Heu sur le conseil du dict seigneur Cardinal avon été cause que l'on avait pas reçu les quatre enseignes que la Reine ns avait envoyé.

R. Il n'en fust jamais parlé à nos aultres de Heu, mais encontre nous avon plusieurs fois requis et mandé à notre frère le Sr. de Blettange qu'il en prist la charge et déclina ce qui fust cause que l'on ne les ressut.

4° la quatrième qu'il n'y avait que moy qui se monstra à la porte pour laisser entrer les français en la ville.

R. Je l'ay fait en bonne intention, autrement la ville fust esté pillé saccagé, mais premier me suis offert et ay conseillé en plaint conseil de la deffendre, ce que personne ne voulust faire car aussi j'avais plus occasion de

craindre que pas un d'eux pour les raisons ci-dessus dictes.

5° que je me suis mêlé de faire entrer des grains dans la ville pour les ennemis de sa majesté.

R. Je ne l'ay fait sans le consentement de ceux de Thionville. Aussi si je ne l'eust fait j'estais contraint de donner ma maison au Roy. Aussi comme les Gouverneurs de Thionville ont veu la lettre que le Roy m'avait escripte. Et si le Roy eut eu ma maison pour un quart de grains qu'il est entré en la dite ville, il en feust entré deux.

6° que depuis que les Français ont esté en la ville je me suis toujours tenu avec eux en leur faisant tout service, jusques l'empereur est approché et alors je me suis retiré avec femme et enfants en France et depuis me suis donné à Monseigneur de Vaudemont, pensant par telle dissimulation avoir moien de servir d'espion en France.

R. Je suis trop home de bien et de trop bonne race pour me vouloir mesler de si méchant mestier et quant à ce que je me suis retiré de Metz ce n'a pas esté que je n'eus plus de six separément adverty des gouverneurs de Thionville ensemble de ce que j'estois délibéré faire et aussy plusieurs fois leur ait escrit et mandé s'il leur sembloit que ce fust chose que je dust en m'en advertissant je ne le feray point et même je les ay asseuré que le plutost que je pourrai je comparerai vers Sa Majesté pour m'excuser de la réduction de Metz et aussi l'ai je dit à Mgr le Connétable et à plusieurs tant français que autres. Et est une des causes que je suis venu en deça, l'autre pour scavoir s'il plairait à la Majesté me permettre de me retirer et vivre en ma maison en neutralité, que j'esperois obtenir du Roy que je me retirerais si loing que j'osteroy les occasions d'avoir suspicion de moy, au lieu ou j'ai desja envoyé femme et enfants. Et si l'on eust permis dès le commencement la neutralité, il ne fust pas entré la moitié des vivres et me semble si l'on permettait la dicte neutralité, qu'il pourrait bcp servir à Sa Majesté et nuire aux ennemis.

Or je supplie plus que très humblement, Monseigneur, de me faire tant de grâce, si les majestés trouvent bons me dicts moiens qu'il luy plaise tenir la main que je puis être employé afin de pouvoir effacer de mon nom bruict que j'ay... et aussy de pouvoir servir à un si grand bien à ma patrie; et je me présente de donner toute... sur ce qu'il plaise à Vtre Sie prendre de moy, si non je supplie derechef qu'il me soit ordonné juge pour me ouyr en ma justification laquelle je feray.» (Arch. A.E. Lorraine 1517-1598 Vol. 3-128).

Dans une lettre à son frère dans le même dossier (p. 134) Gaspard de Heu le prie de quérir sa femme, «car je scay bien qu'elle est plus mort que

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

vive», et d'assurer «Mme d'Ennery notre mère et tous nos parens qu'il ne craint point de moy et que justice me soit faite je sortiray d'icy en bonne grace des majestés et de leurs serviteurs.» il ajoute : «je pense à la rigueur qu'on me tient qu'il y ait quelqu'un qui ait fait bien mauvais rapport de moy».

Le prisonnier paraît avoir languï de longs mois oublié dans sa prison, d'où il envoie encore un mémoire à la reine de Hongrie, touchant le moyen de remettre la ville de Metz dans son premier état. Ce n'est, d'après Rohlenbeck que en 1555 que les portes lui sont ouvertes, probablement lors de l'abdication de Charles Quint. Il tire droit sur Paris où il doit terminer la transaction amorcée avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui lui donnait en échange de ses terres en France, héritées du Sr. de Rognac, une seigneurie dans l'ancien comté de Neufchatel en Suisse. C'est là d'ailleurs que, durant sa captivité, sa famille, femme et enfants s'était retirée.

L'y ayant rejoint il fait la connaissance de son beau-frère Jean de Barry, Sr. de la Renaudie qui avait épousé en 1553, Guillemette la sœur de Jeanne de Louvain, avait acquis la bourgeoisie bernoise et résidait à Lausanne.

Les deux beaux-frères durent immédiatement sympathiser : tous deux ardents adeptes du protestantisme persécuté, partisans d'une politique active répondant coup pour coup aux violences du pouvoir; tous deux courageux jusqu'à la témérité mais manquant de la prudence nécessaire à des conspirateurs, surtout quand l'adversaire est le Cardinal de Lorraine, devaient finalement le payer de leur vie.

La situation en France dans ces dernières années du règne de Henri II se caractérisait en effet par les bûchers de «huguenots» qui, sur l'ordre du roi, s'allumaient partout. Entraîné par son amour pour Diane de Poitiers le roi était amené à donner une large part de sa confiance au Cardinal de Lorraine et aux princes de la maison de Guise appartenant à la coterie politique dont Diane était l'âme. Pour contrebalancer cette funeste influence les protestants comptaient sur Antoine de Bourbon, roi de Navarre, premier prince du Sang, époux de Jeanne d'Albret, qui secrètement se disait rallié à la Réforme. Du Barry, périgourdin d'origine, était alors en France, auprès du roi de Navarre son suzerain, le messenger attitré des protestants réfugiés en Suisse. Il lui transmettait les messages de Calvin l'exhortant à demeurer ferme dans sa religion. Par son beau-frère, Gaspard de Heu, qui dans sa nouvelle vie avait pris le nom de Seigneur de Buy, une de ses seigneuries du pays messin, est mis en relation avec Antoine de Bourbon et fidèle au plan dont il avait fait l'exposé durant son emprisonnement à Vilworde, décida de lui apporter le soutien des princes protestants allemands dont il se fait le

messenger. C'est ce prince que Calvin exhortait au courage lui écrivant : «Vous ne pouvez éviter, quelque semblant que vous faciez, qu'ils (le roi et les princes lorrains) ne vous tiennent pour suspect, pourquoi il serait convenable à votre majesté royale de vous y porter franchement». C'est à son service que Gaspard de Heu s'engage. Son malheur fut de prendre appui sur ce prince inconsistant et inconstant, semblable à «ce roseau cassé, dont parle la Bible, qui pénètre et perce la main de quiconque s'appuie dessus» (21).

En 1558, les événements se précipitent. Après le supplice des écoliers de Lausanne, pour lesquels le Gouvernement de Berne, allié à Henri II, était intervenu en vain, un autre bûcher se préparait, celui des captifs de la rue St-Jacques, arrêtés lors d'un culte clandestin.

Une démarche ayant été faite auprès des princes protestants allemands, probablement par Gaspard de Heu, celui-ci revient à Paris au mois de mars et prend contact avec le roi de Navarre et son beau-frère auquel il annonce qu'une délégation de ces princes va intervenir auprès du roi pour demander la clémence.

Navarre, à son habitude, se répand en promesses d'intervention et de succès, on en trouve l'écho dans la correspondance du pasteur Macard de Paris avec Calvin, Calvin qui avait percé à jour le caractère du prince, «un être qui n'a confiance ni en Dieu ni dans les hommes», lui répond : «Puisse la promesse de de Buis, faite au nom du Navarrais, devenir une réalité, mais je me méfie de la timidité du dit roi qui a coutume de couper tous les élans virils. Je ne veux pas vaticiner pourtant je crains que vous n'aperceviez bientôt combien hyperboliques sont les hérauts qui vous ont splendidement célébrés ses vertus. La légèreté du baron (du Barry) m'est connue, c'est pourquoi je laisse dire ce que l'on me rapporte quant à de Buis, bien qu'il ne machine rien de perfide, il s'agite en vain» (22).

En effet, le 21 mars, Macard devait avouer que Navarre, tout en déplorant la corruption de l'Eglise, ne voulait pas encore ouvrir la bouche. Il indique à son correspondant que le projet de du Buis concerne une promesse de soutien des princes luthériens au roi de Navarre premier prince de sang. Gaspard de Heu dut s'attarder imprudemment à Paris, attendant la délégation allemande, car le 9 mai, Macard écrit à Calvin : «du Buis est suspect à la Cour». Il l'était tellement que le 25 mai, jour fixé pour l'audience de la délégation allemande à Paris, s'étant décidé au départ, emportant la

(21) Livre des Rois II XVIII 21.

(22) Lettre du 16.3.1558 - Henri Naef - Justice pour la Renaudie - B.H.P.F. Avril Juin 1971 - 306.

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

réponse du roi de Navarre aux propositions des princes, il est arrêté par ordre du Cardinal de Lorraine et transféré au château du bois de Vincennes où il est soumis à la question. Pierre la Place indique, «de quel acte fut ministre Michel Vialard, lieutenant civil par le Commandement du dit Guise» (23).

Maintenu en prison trois mois durant il est complètement abandonné par Antoine de Navarre qui se garde bien de réclamer son messager et l'on trouve encore un écho à son sujet dans une lettre du pasteur Macard à Calvin le 11 juillet qui dit «le bruit est répandu que le Sr. de Buy ne vivra pas longtemps parce qu'il a écrit certaines choses qui lui seront imputées à crime capital» (24).

En effet nous possédons le procès-verbal de son exécution le 4 septembre 1558, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris (25).

Je ne vous infligerai pas la lecture de ce procès verbal d'exécution, vous pourrez le consulter en annexe.

Je dirai simplement que Gaspard de Heu après lecture de l'arrêt le condamnant à être pendu, demande l'assistance d'un prêtre soi-disant pour se confesser, mais en réalité pour avoir un témoin de ce qu'il voulait déclarer outre le lieutenant civil chargé de l'exécution et le capitaine du château.

En effet, dès que le prêtre fut là, Gaspard de Heu déclare à ses interlocuteurs que tout ce qu'il a avoué sous l'effet de la question est faux et qu'il le rétracte.

Il refuse ensuite l'assistance du prêtre et la confession, dit vouloir mourir avec Jésus-Christ et l'Eglise mais non pas celle des papistes. Se met à genoux et récite en français une prière et le symbole des apôtres, après quoi l'exécuteur l'ayant fait monter à l'échelle l'étrangle. Son corps fut ensuite enseveli dans un fossé du château sous les arches du pont de la poterne «comme semblant le lieu le plus caché et secret d'alentour dudit château».

Le lieutenant se retire alors après avoir défendu tant à l'exécuteur qu'au capitaine du château de rien révéler de ce qui s'était passé.

Malgré toutes ces précautions, l'exécution de Gaspard de Heu, sans jugement, ressemblant plutôt à un assassinat à huis clos, ne put être cachée.

(23) Pierre de la Place : De l'estat de la Religion - Ed. Panthéon pp. 4 - 5 - 7.

(24) «Rumor est Buxaeum non dui fore supertitem, quia non rogatus scripsit, quae per jugulum redibunt». Jules Bonnet : Jean Macard un an de ministère à Paris sous Henri II - Bul. H.P.F. 1877 437 ss.

(25) B. Nationale Ms 22562 p. 110-113.

En 1560, après l'affaire d'Amboise où périt Jean du Barry, parut un pamphlet de quatorze pages intitulé *Epistre envoyée au Tigre de la France*, qui s'adresse directement au Cardinal de Lorraine énumérant tous les crimes qui lui sont reprochés. L'auteur en était François Hotman, célèbre juriconsulte du 16^e siècle et le premier des publicistes de son temps. On y trouve ces phrases vengeresses : «Monstre détestable, chacun te connaît, chacun t'aperçoit et tu vis encore ! N'oys-tu pas crier le sang de celui que tu fis étrangler dans une chambre du bois de Vincennes ? S'il estoit coupable que n'a-t-il été puni publiquement ? Où sont les témoins qui l'on chargé ? Pourquoi as-tu voulu en sa mort rompre et froisser toutes les loix de France, si tu pensais que par les loix il put être condamné ?» (26).

Le Cardinal accusa le coup (27). Brantome rapporte que «si le galant auteur du «Tigre» eust été appréhendé, quand il eust eu cent mille vies, il les eust toutes perdues tant le Cardinal en fut estomaqué et exaspéré». Il fit rechercher et détruire tous les exemplaires qui purent être trouvés, de telle sorte qu'il n'en existe actuellement qu'un unique exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque de la Ville de Paris. Son imprimeur Lhommet fut lui aussi pendu (28).

Nous n'avons pu retrouver trace des papiers saisis sur Gaspard de Heu, qui permettraient peut être d'éclairer un peu cette sombre histoire.

Exécuté ainsi à environ 40 ans, celui qui fut ce «principal traître» pour ses contemporains, fut peut être tout simplement le dernier patriote messin.

R. MAZAURIC

(26) *Epistre envoyée au Tigre de France* p. 8-9.

(27) Voir sa harangue à l'assemblée de Fontainebleau 24.8.1559.

(28) Depuis que cette communication a été faite, nous avons appris qu'un second exemplaire du «Tigre» existait à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg. L. Rodolphe Peser : *Bullet, H.P.F. T CXXIV* Janvier-Mars 1978. p. 115.

Annexe

«Ce jourd'huy premier jour de Septembre 1558, nous lieutenant sous signé, avons reçu par les mains de Monseigneur le Révérendissime Cardinal de Sens, garde des Sceaux de France, certain arrest et jugement de mort donné contre Gaspard de Heu, Sr de Buy, prisonnier au chateau du Boys de Vincennes, ensemble certaines lettre de commission du Roy, attachées au dit arrest, sous le contre scel de la Chancellerie, par lesquelles nous estoit mandé mettre icelluy arrest à exécution qui selon sa forme et teneur sensuy, le dit arrest signé Henry et au dessous de Laubespine et ladite commission aussy signée par le Roy de Laubespine et scellée du grand scel. Au moyen de quoy pour satisfaire au contenu de ladite commission, le IIII^e jour du dit mois, accompagnéz de Thomas Guay, prins pour Greffier en ceste partie et de Jan Corneille, sergent royal en ladite prévosté, nous sommes transportez au dit chateau du Boys de Vincennes, ou estant arrivez avec et en la compagnie de noble homme Me Michel Viallard, conseiller du Roy, et lieutenant civil en ladite prévosté de Paris, a esté par ledit Sr Viallard et nous faict entendre au cappitaine du chateau, nommé de Belloy, les choses qui nous menoyent; à ce qu'il eust à faire retirer ses gens et nous ayder à exécuter secrètement ladite commission, suyvant le vouloir du Roy, et affin qu'il n'en prétende cause d'ignorance, luy avons commandé de faire ouverture de certains lieux et endroits dudit chateau, affin d'adviser lieu propre et commode pour l'exécution dudit jugement de mort, et après en avoir advisé par l'exécuteur de la haute Justice, auquel avions commandé se trouver là, nous serions allez et transportez en une chambre basse ou estoit le dit Viallard, affin d'assister avec luy à la torture qu'il devoit bailler, avant l'exécution de mort audit de Heu, où avons esté jusqu'environ les quatre heures du soir, qu'estant ladite question baillée, se seroit ledit Viallard retiré et party dudit chateau, et serions nous et nostre greffier demeurez seuls, en ladite chambre basse, avec ledit de Heu, auquel nous aurions dit qu'il estoit besoin qu'il veint avec nous jusqu'en une autre chambre prochaine de là. Sur quoy il nous auroit demandé pourquoy, faisant reffuz d'y venir. Luy aurions respondu que luy ferions entendre si tost qu'il seroit en l'autre chambre, finalement, l'aurions doucement et par moyens fait sortir de ladite chambre, et allans au lieu où entendions le mener, se seroit plusieurs foys arrêté, demandant si le voullions faire mourir, nous regardant souvent à la face : auquel aurions respondu qu'estants au lieu ou le menions luy ferions entendre la volonté du Roy et le jugement contre luy donné. Finalement aurions tant fait que l'aurions fait monter en un grenier dudit chateau, où luy aurions prononcé le dit arrest et jugement de mort contre luy donné. Et pour exécuter le contenu en icelluy l'aurions

délivré es mains de l'exécuteur de la justice : quoy voyant ledit de Heu nous auroit dit en ces termes : Comment ! le Roy me veut donc faire mourir ? et après avoir demeuré quelque peu pensif se seroit approché de nous, nous demandant s'il y auroit point moyen d'avoir sa grâce, auquel aurions répondu qu'il avoit entendu le contenu du susdit arrest, lequel avions charge de faire exécuter. Nous auroit demandé ou estoit ledit Viallard, lui aurions répondu qu'il s'en estait allé à Paris; nous auroit dit qu'il avoit plusieurs choses à dire au Roy qui estoient de conséquence et qui luy importaient grandement. Luy aurions remonstré que s'il nous les vouloit dire, nous en avertirions sa Majesté, l'admonestant de ce faire et par adventure quand aurions entendu que c'est, nous pourrions différer ladite exécution, pensant par ce moyen l'induyre à nous déclarer quelque chose; toutesfoys ne nous auroit rien voulu dire, et auroit demandé un prestre disant qu'il se vouloit confesser, parquoy en aurions mandé un. Ce pendant nous auroit requis le laisser parler au dit cappitaine, et qu'aurions accordé, espérant qu'il lui découvrirait et confesserait plutost quelque chose que non pas à nous, dont ledit Cappitaine, comme bon et fidèle serviteur du Roy pourroit advertir puis après ledit Seigneur. Or nous incontinent après aurions demandé au dit cappitaine quels propos lui auroit tenu ledit de Heu. Nous auroit dit qu'il ne luy auroit parlé que de sa femme. Sur celà seroit arrivé le prêtre qu'avions envoyé quérir. Et aussitôt ledit de Heu nous auroit dit qu'il nous déclaroit en la présence de luy et dudit Cappitaine, que toutes les choses qu'il avoit aujourd'huy dites au dit Viallard, estoient fausses et inventées et que ce qu'il en avoit dit estoit pour la terreur et crainte qu'il avoit de ladite question, nous réitérant ces propos par deux ou trois foys, disant davantage qu'il n'y avoit rien de vérité, sinon ce qu'il avoit dit et confessé au dit Viallard par ses premiers interrogatoires : luy aurions remonstré que s'il n'en estoit rien, qu'il ne le devait dire pour offenser sa conscience; nous auroit répondu qu'il eust dit lors tout ce que l'on eust voulu, par la crainte de ladite question, luy aurions remonstré qu'il n'estoit vraisemblable qu'il eut si promptement inventé ce qu'il avoit ce jourd'huy dit. Auroit soutenu que si, qu'il l'avoit inventé et n'en estoit rien. Ce fait, se seroit mis à genoux ou après avoir fait en français son oraison tout haut, ledit prestre l'auroit admonesté de sa conscience et salut et fait plusieurs remonstrances touchant la religion, entre autres choses qu'il ne suffisoit de mourir avec Jésus Christ, mais qu'il falloitt aussy mourir avec nostre mère Sainte Eglise. Sur quoy en fin après quelques propos auroit ledit de Heu répondu qu'il vouloit mourir avecques Jésus Christ et l'Eglise mais non pas comme les Papistes. Et sur ce, aurions demandé s'il ne vouloit point confesser et prendre l'absolution du dit prestre auroit dit non. Parquoy voyant qu'il ne vouloit dire autre chose et qu'il ne tendoit qu'à nous tenir en longueur aurions demandé audit exécuteur le mener en un autre grenier

LE TRAGIQUE DESTIN D'UN PATRICIEN MESSIN

prochain et attendant de celluy où nous estions, où estant l'auroit ledit exécuter fait monter en une eschelle qui estoit posée contre le surfeste de la couverture dudit grenier, et estant là, ayant la corde au col, nous auroit dit en ces termes : le Roy me fait mourir, mais il s'en repentira devant qu'il soit trois semaines et il le cognoistra et alors il scaura bien au vray qui sont ceux qui ont escrit, fabriqué et composé la lettre envoyée aux Princes électeurs de l'Empire. Luy aurions remonstré qu'il nous le diroit bien de ceste heure s'il le vouloit, l'admonestant de ce faire : nous auroit dit qu'il n'en diroit autre chose puisqu'il alloit mourir, mais que l'on scaurait assez avant qu'il fust troys sepmaines, réitérant que le Roy s'en repentiroit et cognoistroit la faute qu'il faisait de le faire mourir et qu'il luy eust bien pu encore faire service. Et sur ce après avoir dit en français le symbole des apostres, l'auroit ledit exécuter jetté et estranglé, où il seroit demeuré pendu environ une heure.

Ce pendant aurions fait faire une fosse dans les fossez du donjon dudit chasteau, soubs les arches du pont de la poterne, comme nous semblant lieu le plus caché et secret d'alentour dudit chasteau, d'autant que l'on ne ni va souvent ny aysément es dits fossez, et que les herbes y sont communément grandes, auquel lieu nous avons fait mettre et poser le corps du dit de Heu, suyvant que par ladite commission nous estoit mandé de faire. Ce fait aurions fait secrètement retirer ledit exécuter de la justice et déffendu à luy et à son varlet de dire ou révéler aucune chose de ladite exécution. Pareillement avons déffendu audit de Belloy, cappitaine dudit chasteau, sur la fidélité qu'il doit au Roy d'en rien déclarer, et en chargé faire pareilles déffenses au portier, ses mortes payes et serviteurs qui en pourroyent avoir entendu quelque chose et faire en sorte que ladite exécution soit tenue secrette suyvant le vouloir du Roy ce qu'il aurait promis de faire. Et à l'instant serions montez à cheval et retournez à Paris ou serions arrivez les neuf ou dix heures de nuict et tout ce certifiqns être vray et par nous avoir esté ainsy fit l'an et jour que dessus.» (Ms 22562 1ère partie P. 110-113 B.N.)